Les citoyens : **un rôle central dans la fabrication du droit**

En France, comme dans toutes les démocraties, **les citoyens ont le pouvoir de créer ou de contrôler le droit** par le vote.

Des représentants choisis par les citoyens

Les Français élisent des représentants qui font évoluer le droit en tenant compte des aspirations de la population.



Le peuple français

élit tous les 5 ans → **le président de la République**

élit tous les 5 ans → **les députés**

élit tous les 6 ans → **les élus locaux** (conseillers municipaux, départementaux, régionaux...)

élit tous les 5 ans → **les députés européens**

nomme en fonction des forces politiques majoritaires à l'Assemblée nationale → **le Gouvernement**

élisent tous les 5 ans → **les sénateurs**

Le référendum, une participation directe des citoyens à la fabrication du droit

Grâce au référendum, **les citoyens ont également la possibilité d'intervenir directement dans la fabrication du droit.** Ils peuvent être consultés pour faire un choix sur une question ou un texte de droit particulier. Le plus souvent, ils doivent répondre par « oui » ou par « non ».

Sur proposition de leurs représentants, les citoyens peuvent être appelés à voter pour :



Modifier la constitution

sur proposition du

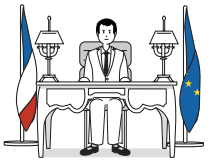

➜ du président de la République

ou

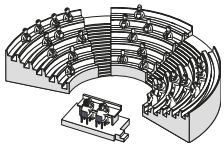

➜ du Parlement



Adopter la ratification d'un traité européen ou international

proposé par

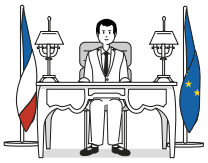

➜ le président de la République



Adopter une loi

sur l'organisation des pouvoirs publics, sur la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation ou sur les services publics

proposée par

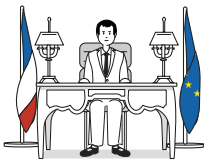

➜ le président de la République

ou



➜ un cinquième des parlementaires et un dixième des Français

inscrits sur les listes électorales dans le cas d'un référendum d'initiative partagée.



Adopter un projet local

proposé par



➜ les élus locaux (maires, conseillers départementaux ou régionaux). Dans ce cas, seuls les électeurs de la collectivité concernée par le projet sont appelés à voter.

© Conseil d'État/2025 - https://tout-savoir.justice-administrative.fr/